

L'OUTIL RÉGIONAL QUI FAIT LE LIEN ENTRE
LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

LES MÉTIERS DE L'EMPLOI À LA FORMATION



HÔTELLERIE, RESTAURATION, ALIMENTATION

**EMPLOYÉS ET AGENTS DE MAÎTRISE DE L'HÔTELLERIE
ET DE LA RESTAURATION**



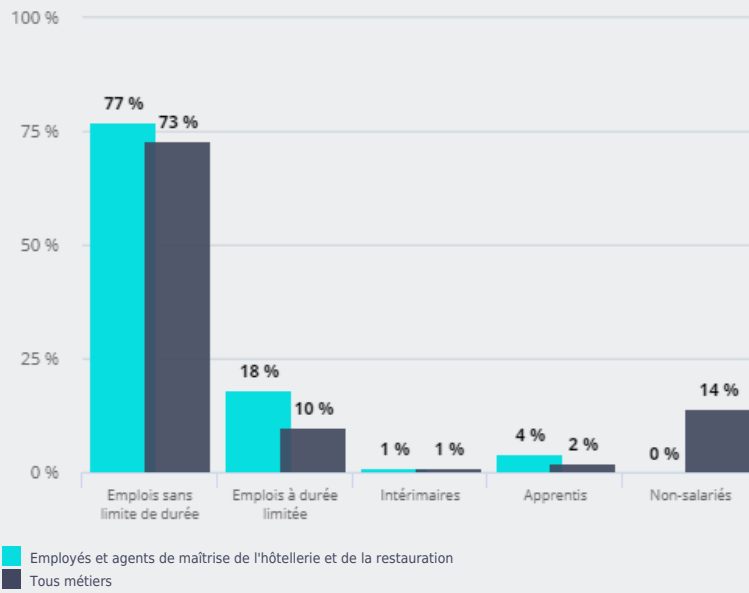
QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?

Projet financé avec le concours de l'Union européenne
avec le Fonds social européen.

STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹

77 %

des professionnels exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée



La moitié des personnes exerçant ce métier gagnent plus de

1 520 €

net par mois à temps plein (1 850 € tous métiers)



30 %

des personnes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (18 % tous métiers)



CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

80 %

des personnes exerçant ce métier appartiennent à la catégorie "Personnels des services directs aux particuliers"



80 % Personnels des services directs aux particuliers
20 % Professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprises

STATUT ET TYPE DE CONTRAT¹ DES FEMMES EN EMPLOI

76 %

des femmes exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée

Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration

Tous métiers



STATUT ET TYPE DE CONTRAT¹ DES HOMMES EN EMPLOI

77 %

des hommes exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée

Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration

Tous métiers



37 % des femmes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (27 % des femmes en emploi)

22 % des hommes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (9 % des hommes en emploi)

La moitié des femmes exerçant ce métier gagnent plus de **1 490 €** net par mois à temps plein (1 720 € pour les femmes tous métiers confondus)

La moitié des hommes exerçant ce métier gagnent plus de **1 570 €** net par mois à temps plein (1 990 € pour les hommes tous métiers confondus)

Sources : Insee - RP au lieu de résidence, DADS - Traitement ORM.

Notes :

¹ Les emplois sans limite de durée regroupent les contrats à durée indéterminée et les fonctionnaires titulaires. Les emplois à durée limitée regroupent les contrats à durée déterminée, les contrats aidés et les stagiaires rémunérés. Les emplois non-salariés regroupent notamment les travailleurs indépendants ou les personnes travaillant à leur compte.